

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE  
LUNDI 26 MARS 2018, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À  
CÔTE SAINT-LUC, À 19 H 30**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A  
Le conseiller Steven Erdelyi  
La conseillère Ruth Kovac, B.A.  
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.  
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA  
Le conseiller David Tordjman, ing.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M<sup>e</sup> Jonathan Shecter, directeur général associé et greffier agissant à titre  
de secrétaire de réunion

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question n'a été posée.

LE GREFFIER A DÉPOSÉ CHAQUE CERTIFICAT ET A LU CHACUN (ET  
CHAQUE RÉSULTAT) À HAUTE VOIX TEL QU'ÉNONCÉ CI-DESSOUS :

180346

**CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE RELATIVEMENT À LA  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER  
SUR LE RÈGLEMENT 2499**

---

L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure  
d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801, boulevard Cavendish, de  
9h00 à 19h00 le 13 mars 2018, le 14 mars 2018, le 15 mars 2018 et le  
16 mars 2018, concernant le règlement 2499 intitulé : « Règlement 2499 autorisant  
un emprunt de 578 000 \$ pour l'achat et le remplacement du système de  
chauffage, ventilation et climatisation (CVC) de l'Hôtel de Ville situé au 5801,  
boulevard Cavendish (Phase II) » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 561;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin  
référendaire soit tenu est de 2 267; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui  
les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement 2499 est réputé approuvé par les personnes habiles  
à voter.

180347

**CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 2500**

---

L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801, boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 13 mars 2018, le 14 mars 2018, le 15 mars 2018 et le 16 mars 2018, concernant le règlement 2500 intitulé : « Règlement 2500 autorisant un emprunt de 505 000 \$ pour l'achat et l'installation de divers feux de circulation dans le corridor du boulevard Cavendish et pour services professionnels pour lumières de rue DEL à divers endroits sur le territoire de la Ville de Côte-Saint-Luc » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 561;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 267; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement 2500 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

180348

**CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 2501**

---

L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801, boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 13 mars 2018, le 14 mars 2018, le 15 mars 2018 et le 16 mars 2018, concernant le règlement 2501 intitulé : « Règlement 2501 autorisant un emprunt de 841 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds et camions, ainsi que d'équipement de véhicules lourds » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 561;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 267; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement 2501 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

180349

**CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 2502**

---

L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801, boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 13 mars 2018, le 14 mars 2018, le 15 mars 2018 et le

16 mars 2018, concernant le règlement 2502 intitulé : « Règlement 2502 autorisant un emprunt de 279 000 \$ pour l'achat de véhicules légers » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 561;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 267; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement 2502 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

180350

**CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 2503**

---

L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801, boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 13 mars 2018, le 14 mars 2018, le 15 mars 2018 et le 16 mars 2018, concernant le règlement 2503 intitulé : « Règlement 2503 autorisant un emprunt de 262 000 \$ pour l'achat et la plantation de divers arbres sur le boulevard Cavendish et dans d'autres parties du territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 561;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 267; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement 2503 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

180351

**CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 2504**

---

L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801, boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 13 mars 2018, le 14 mars 2018, le 15 mars 2018 et le 16 mars 2018, concernant le règlement 2504 intitulé : « Règlement 2504 autorisant un emprunt de 457 000 \$ pour des améliorations d'installations diverses pour le parc Trudeau » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 561;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 267; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement 2504 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

180352

**CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 2505**

---

L'assistante-greffière de la Ville a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801, boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 13 mars 2018, le 14 mars 2018, le 15 mars 2018 et le 16 mars 2018, concernant le règlement 2505 intitulé : « Règlement 2505 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la réhabilitation de l'Aréna Samuel Moscovitch » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 22 561;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 267; et

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 0.

Par conséquent, le règlement 2505 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

180353

**APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 19H36, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.**

---

MITCHELL BROWNSTEIN  
MAIRE

---

JONATHAN SHECTER  
GREFFIER